

# Compte rendu réunion du Conseil Municipal

**Du 3 octobre 2014**

**Date de convocation : 25/09/2014**

**PRESENTS** : ZDAN Michel, DEMESSANCE Florence, MESPLES Noël, DJOURI Fadhéla, MANFRINATO Mélissa, RIZZO Nadine, RAMAHERRIRARINY Liliane, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme ROBECQUE Amandine M. DA SILVA CORREIA, OLIVA Charles, Mme LOUPADIERE Lynda, FLOURY Clara

**EXCUSES** : Mme VILLAESCUSA Sylvie (pouvoir donné à Mme DEMESSANCE), SADJAK Henri (pouvoir donné Mme FLOURY Clara).

**SECRETAIRE** : Mme DEMESSANCE Florence

**COMPTE RENDU** :

Tout d'abord, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que certains sujets doivent être rajoutés au Conseil dont :

- l'exonération du loyer du mois d'octobre pour le bar commerce
- le devis VEELEC (Délesteur et coffre électrique)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de traiter ces sujets.

Ensuite, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le fils de Monsieur AGUIRRE, artisan exécutant des travaux sur la commune, est décédé et propose de d'offrir une gerbe au nom de la Collectivité pour les obsèques

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **- 1) CDG 31 – Contrat Groupe d'Assurance Statutaire**

\* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion propose une assurance de couverture des agents CNRACL réparti en quatre options pour 2 ans et indique que la Collectivité à opter pour l'option 2 « Décès – Accident et maladie imputables au service – Accident et maladie non imputables au service – Seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêts » TAUX 5.92 %.

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette garantie.

## **- 2) PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) – PAYS DU SUD TOULOUSAIN**

\* Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à la réunion qui s'est déroulée au Fousseret concernant le devenir du Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain et informe le Conseil Municipal de la possibilité de transformation du Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain en Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR). De plus, dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, l'Etat ne mettra plus ses services à disposition des communes, ayant un document d'urbanisme tel le PLU, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à partir du 1er juillet 2015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est seul responsable de la délivrance de dossier d'urbanisme mais il peut être défendu par l'Etat (instructeur) et par conséquent, qu'il serait plus judicieux de transférer la compétence de la DTT au PETR et que Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain devienne Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR) afin de s'assurer d'un traitement « impartial » des règles d'urbanisme au moment de l'instruction, éloigner physiquement et d'éventuelle pression due aux intérêts de connivences administré/élu ou instructeur qu'une proximité de territoire autorise.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

## **- 3) Devis Ecluse**

\* Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le secteur routier a pris en compte les projets travaux (écluse) en amende de police et propose de faire appel pour une maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire informe qu'il a fait donc appel à plusieurs géomètres.

Le 1<sup>er</sup> devis établi par le cabinet Saint-Aubin Bazalgette Warin s'élève à 3500 € HT  
Le 2<sup>ème</sup> devis établi par le cabinet G.O METRES s'élève à 3900 € HT ;

Monsieur WARIN du cabinet Saint Aubin Bazalgette Warin s'est aperçu que les devis n'étaient pas complets, il convient de rajouter le relevé topographique obligatoire.

Après avoir vérifié que le 2<sup>ème</sup> concurrent n'a, pas non plus, intégré cette partie de l'étude, ce qui rend la comparaison toujours possible,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les 2 devis du Cabinet Saint-Aubin Bazalgette Warin soit 3500 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 720 € HT pour le relevé topographique.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **- 4) Devis – Pompage bac à graisse Bar Restaurant**

\* Monsieur le Maire informe que depuis des années, le bac à graisses du bar restaurant en sortie des eaux usées est toujours bouché et indique qu'il a fait appel à la société VEOLIA pour une expertise de ce dysfonctionnement et la vidange du bac à graisse.

Le devis s'élève à 1279 € HT et comprend :

- le déplacement du camion hydrocureur A/R par jour
- le camion hydrocureur avec 2 agents spécialisés
- la collecte transport et traitement des graisses au centre agréé
- l'inspection télévisée du regard de branchement EU au bas à graisse (partie privée) forfait ½ journée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **- 5) SDIS – Vérification des dispositifs**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le SDIS a procédé à une vérification des bornes incendie situées dans le village et extérieur et indique également que la compétence appartient à la CCVA. Il propose de faire appel à la CCVA pour la remise en état de ses bornes et de voir la Famille FAURE la borne située à cet endroit est inaccessible.

#### **- 6) Enfant instruit à domicile**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme LERAT mentionnant qu'elle instruisait son enfant et donne lecture du courrier de l'inspection de l'académie nous informant que si la Collectivité n'a pas de services sociaux, elle pouvait déléguer au représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de déléguer auprès des services départementaux.

#### **- 7) Devis CEGELEC (Chemin des côtes)**

Le devis comprend les travaux suivant :

- Borne de Raccordement public pour le futur Cimetière et la parcelle vendue
- Réseau télécom + partie du SIECHA

Et s'élève à 5339.60 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **- 8) Proposition acquisition Bien Dupuy**

Monsieur le Maire indique le Conseil Municipal qu'il a proposé à Mme PANEBIANCO d'acquérir les parcelles n° 448 et n° 451 appartenant à Mme DUPUY pour une valeur de 3000 €.

Ces parcelles serviront à la mise en place d'un chalet ou toute autre construction légère, et pourquoi pas permettre une mise à disposition à des commerces ambulants, voire à « la ruche qui dit oui ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **-9) DEVIS VEELEC**

Monsieur le Maire indique qu'à sa demande la société VEELEC a rajouté sur le devis du « délesteur » du bar restaurant le coffre électrique et qu'il s'élève à 2138 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour équipement sécurité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**- 10) Loyer Bar Commerce**

Pour cause de la fermeture du mois d'octobre du bar commerce, pour des raisons sérieuses créant un empêchement incontestable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exonérer le loyer du mois d'octobre.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**-11) Devis SONO pour les manifestations**

Monsieur LORRAIN présente plusieurs devis concernant la SONO pour les manifestations (feu d'artifice...)

Le 1<sup>er</sup> devis s'élève à 1888 €

Le 2<sup>ème</sup> devis s'élève à 1396 €

Monsieur LORRAIN préconise de prendre le devis s'élevant à 1888 € pour avoir le matériel le plus performant.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis le plus élevé.

**- 12) BORNAGE M. DELATTRE / COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à un constat sur le terrain de la diminution incontestable des volumes fonciers résiduels issues des échanges via une matérialisation par bornage entre les propriétaires et la commune, Monsieur DELATTRE, particulièrement impacté, n'étant plus d'accord avec le 1<sup>er</sup> bornage et que celui-ci propose de replacer 2 bornes lui permettant de retrouver un volume identique à l'origine, et la commune n'ayant aucun intérêt particulier foncier ou financier à perdre sur le fond,

Monsieur le Maire indique que le rebornage ne sera pas pris en compte en totalité par la Collectivité et qu'il va demander à Monsieur DELATTRE une participation aux frais à engager.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**-13) Questions diverses**

*Repas des aînés :*

Samedi 13 décembre 2014 – traiteur BERNAT (27.50 € / personne) – Orchestre BETY Danse et karaoké (500 € la soirée).

*La CCVA : Désignation de délégués pour le retraçage des sentiers de randonnées de GRAZAC*

Monsieur LORRAIN se désigne

Monsieur le Maire propose de faire appel à Mme DELATTRE, M. SOULANET, M. FERNET

*Demande exposition peinture d'un particulier :*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**Séance levée à 23H00**

**Approuvé le 30 janvier 2015 à l'unanimité**

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	